

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Du 14 et 15 Mars 2026

GARD

- ✚ VAUVERT : stades Barthés, Charray, Radelyevitch, Pierre Lucas du 06.03 jusqu'à nouvel ordre
- ✚ GALLICIAN : stade Yves Pascal du 06 au **samedi 14 mars 20h00**
- ✚ CHAMBORIGAUD : stade municipal du 11 au 15 mars 2026
- ✚ LA CALMETTE : terrain engazonné du 10 au 15 mars 2026
- ✚ MARGUERITTES : stade du Mas Praden 1 du 12 au 14.03.26 (minuit inclus)
- ✚ FOURQUES : terrains municipaux du 14 au 15 mars 2026
- ✚ THEZIERS : Stade Brunetti du 12 au 16 mars 2026
- ✚ CLARENSAC : Stade pelousé du complexe sportif les Crouzettes du 13 au 15 mars 2026
- ✚ UCHAUD : stades (honneur et annexe) du complexe sportif du 13 au 16 mars 2026 (entretien des pelouses / Réfection)
- ✚ AIGUES VIVES : stade de Football Poujolas du 12 au 20 Mars 2026
- ✚ DOMESSARGUES : stade Raymond Barlaguat du 13 au 16 mars 2026
- ✚ LAUDUN L'ARDOISE : terrains engazonnés du complexe sportif de Lascours du 14 mars au 15 mars 2026 ; terrain d'entraînement du 17 au 17 mars 2026
- ✚ MOUSSAC : stade honneur et annexe du 14 au 15 mars 2026
- ✚ BARJAC : stade municipal le **samedi 14 mars 2026**

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 13/03/2026 15:24